

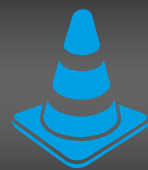
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR






eCAMPUS

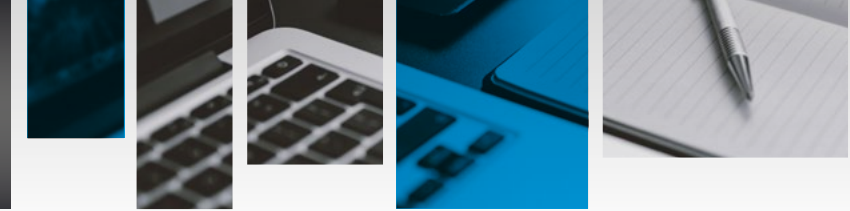
FAD ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR






CONSTATS ET RECOMMANDATIONS
DES GROUPES DE TRAVAIL

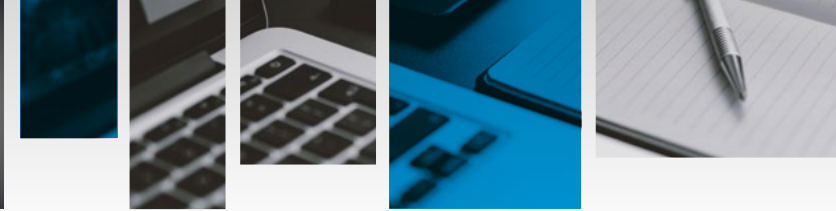
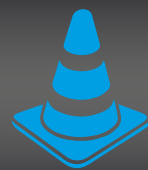
SYNTHÈSE FINALE



 FINANCEMENT	 DÉVELOPPEMENT ET GESTION DE L'OFFRE	 RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCES	 ENCADREMENT ET DÉCLARATION DES EFFECTIFS	 ÉVOLUTION DU RÔLE DU PERSONNEL
4 RENCONTRES 57 % PARTICIPATION	5 RENCONTRES 65 % PARTICIPATION ★	4 RENCONTRES 82 % PARTICIPATION ★	4 RENCONTRES 82 % PARTICIPATION ★	4 RENCONTRES 85 % PARTICIPATION ★
<ul style="list-style-type: none"> • Réviser la formule d'allocation fixe pour tenir compte des cégeps qui offrent de la FAD en formation régulière. • Former un groupe de travail pour étudier plus précisément l'idée de revoir le FABES pour la FAD, notamment revoir le mode de détermination des quatre premières lettres (F. A. B. E.) pour tenir compte des coûts réels de la formation à distance dans le financement général des cégeps. ★ • Se doter d'une plateforme commune, non obligatoire, afin d'offrir des cours à distance (synchrones et asynchrones). 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer davantage les partenariats à travers des appels de projets pour aller plus loin dans la collaboration. • Prioriser les programmes d'études pour lesquels le recrutement est plus difficile. • Miser et capitaliser sur ce que le Cégep à distance a développé pour la formation générale. • Relancer et financer les tables de concertation régionales interordres pour alimenter le projet à partir des besoins concertés des milieux locaux (le mandat de ces tables, réunissant divers acteurs régionaux, devrait porter sur le numérique dans l'enseignement supérieur) et création d'une table de concertation nationale eCampus. • Cette table de concertation sur l'offre de formation numérique devrait permettre : <ul style="list-style-type: none"> – un partage d'information sur les projets en cours et les intentions de développement, et ce, dans le respect de l'écosystème existant ; – une concertation sur les développements ; – de veiller à ce que l'offre de formation soit adéquate et cohérente et que les solutions technologiques soient interopérables ; – d'éviter la multiplication des applications, des progiciels, des plateformes similaires pour en diminuer la facture numérique ; – de développer une cartographie des projets et actions menés par les établissements grâce à un recensement des initiatives novatrices en matière d'intégration du numérique dans l'enseignement. • Intégrer les trois services régionaux pour la gestion des admissions en FAD. • Pour les développements autorisés dans le cadre du eCampus, respecter l'écosystème existant, valoriser ce qui a déjà été fait et tenir compte des particularités des réseaux public et privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un système de reconnaissance d'équivalences automatisé basé sur les compétences de chaque cours. Les informations requises pour la réalisation de ce système, sont : données de base, date de péremption, système d'alerte, système de statut, etc. Ce système devra être fondé sur un outil permettant aux établissements de saisir, transmettre automatiquement et consulter ces informations sous la forme d'un répertoire implanter sur le eCampus. ★ • Vérifier la possibilité d'utiliser les systèmes existants, tels que le SOBEC, dans la réalisation d'un système de reconnaissance d'équivalences de cours afin de rassembler à un seul endroit l'ensemble des informations requises pour l'analyse du dossier de l'étudiant. • Vérifier la possibilité d'effectuer une pré-analyse automatique qui resterait à être validée et complétée par les responsables concernés. ★ • Prioriser pour la reconnaissance certaines clientèles et formations, puis élargir à d'autres par la suite. • Offrir aux étudiants souhaitant suivre une FAD les outils et les informations permettant de prendre une décision simple, rapide et éclairée en fonction des cours qui sont offerts et de ceux qu'il a déjà complétés. • Accompagner et soutenir les étudiants dans la réalisation de son parcours scolaire par la FAD. • Respecter la prérogative des enseignants et des experts disciplinaires. 	<p>Encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie pour assurer une distribution de services équitable entre les collèges offrant de la FAD afin d'éviter une facturation entre les établissements, notamment pour les services complémentaires offerts aux étudiants, tels que les services de soutien et d'accompagnement (psychologie, technologie, etc.). <p>Déclaration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le système Socrate, en y intégrant les modes de formation approuvés par le groupe, et les commandites entre collèges pour faciliter le parcours étudiants. • Pour la confirmation de l'effectif étudiant : <ul style="list-style-type: none"> – Les dates officielles de recensement fixées par la ministre ou la règle des 20 % de la durée des cours devrait s'appliquer pour les cours de FAD, sauf dans le cas de la formation asynchrone ; – Des ajouts devront être faits à la règle dans le cadre de la formation asynchrone, considérant que le calendrier de formation présente une flexibilité quant à la remise des travaux et évaluations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un service regroupant des ressources multidisciplinaires en FAD pour chaque établissement et en le rendant accessible à tous les enseignants. • Prévoir un budget de formation et de perfectionnement portant sur le recours au numérique pour tout le personnel impliqué dans la FAD. • Mettre sur pied un groupe d'experts (enseignants, conseillers pédagogiques ou technopédagogues et gestionnaires), ayant pour mandat de documenter et d'analyser l'impact de la FAD sur le rôle du personnel enseignant et de faire des recommandations sur ce sujet. La complexité de la situation et surtout, le besoin d'avoir une meilleure connaissance de la réalité du personnel enseignant en FAD, requièrent une réflexion plus approfondie et documentée.



 FINANCEMENT	 DÉVELOPPEMENT ET GESTION DE L'OFFRE	 RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCES	 ENCADREMENT ET DÉCLARATION DES EFFECTIFS	 ÉVOLUTION DU RÔLE DU PERSONNEL					
4 RENCONTRES	58 % PARTICIPATION ★	4 RENCONTRES	86 % PARTICIPATION ★	5 RENCONTRES	73 % PARTICIPATION	3 RENCONTRES ★	75 % PARTICIPATION ★	3 RENCONTRES	63 % PARTICIPATION ★
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas revoir fondamentalement le modèle de financement actuel des universités, pour assurer la diversité des modes. • Accompagner et soutenir les plus petites universités par des incitatifs financiers ou technologiques afin qu'elles offrent de la FAD et puissent bénéficier d'une plateforme centralisée, dans un souci d'équité avec les universités ayant déjà développé leur offre et ayant leur propre plateforme, et ce, en tenant compte de leurs investissements. • Réfléchir à l'implantation d'une future interopérabilité des plateformes dans le cadre d'un travail concerté des institutions souhaitant le faire. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'inspirer d'eCampus Ontario et créer à l'an 1 : Répertoire de cours et de programmes (hyperliens menant vers les différentes offres existantes des établissements qu'ils soient 100 % à distance, asynchrones, synchrones ou hybrides. • Lieu de partage de type « bac à sable » (sandbox) pour rendre disponibles les outils technologiques plus dispendieux pour que chaque université puisse les tester, apprendre à les utiliser et qui permettra la collaboration entre les établissements pour leurs usages. • En parallèle des travaux liés aux actions identifiées pour l'an 1, analyser l'offre de FAD pour identifier les domaines complémentaires à son rayonnement, tant au Québec qu'à l'international. • Prévoir un financement pour des ressources éducatives libres et partageables. Pour assurer la qualité et la quantité du contenu développé, le financement pourrait permettre de dégager ou de rémunérer, en surplus de leurs tâches régulières, des enseignants qui souhaitent développer ces ressources. • Mettre en place des incitatifs clairs et porteurs en faveur de la collaboration. • Au-delà des appels à projets pour créer du contenu en collaboration, la mise à jour, l'entretien et la mise à niveau des cours ne doivent pas être négligés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un répertoire d'équivalences et l'implanter sur le eCampus de manière progressive. Le répertoire d'équivalence devrait être constitué d'une liste de cours crédités, offerts à distance, reconnus équivalents les uns aux autres. ★ • Appuyer la conception et l'implantation du répertoire d'équivalences sur deux principes intégrateurs : ★ <ol style="list-style-type: none"> 1-Précision et pertinence de l'information disponible à propos des cours offerts à distance qui sont reconnus comme équivalents ; ★ 2-Équité et rigueur du processus de reconnaissance d'équivalences. ★ 3-Libre choix de la reconnaissance par les universités. ★ • Donner le mandat à un comité d'experts de documenter, notamment, les enjeux liés à la conception, l'implantation et la mise à jour du répertoire d'équivalences, les ressources et les outils technologiques nécessaires, les étapes à franchir, etc.★ 	<p><u>Encadrement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer des principes de base pour l'encadrement des étudiants, car même avec un eCampus, chaque établissement est responsable de ses étudiants, mais l'idée d'avoir un support commun est envisageable. <p><u>Déclaration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le système GDEU et les autorisations d'études hors établissements (AEHE) entre les universités pour faciliter l'inscription des étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure dans l'eCampus, dans le cadre d'une approche programmes, un volet commun ou compatible entre plateformes d'équivalences pour la reconnaissance de compétences dans les cours. • Soutenir le développement d'une plateforme commune uniformisée et conviviale destinée au personnel enseignant pour les universités qui n'en possèdent pas. • Faire un inventaire et une analyse des besoins et des expertises des établissements en matière de FAD. • Mettre en réseau sous forme de répertoire les ressources éducatives libres (REL), pour le bénéfice de tous, et encourager les initiatives dans ce domaine. • Mener une réflexion sur l'évaluation des apprentissages et des compétences qui pourrait bénéficier à tous les établissements. 					



4 RENCONTRES ★



GOUVERNANCE
DU eCAMPUS

73 % PARTICIPATION ★

- Le Groupe de travail propose de créer un organisme à but non lucratif (OBNL) composé de plus de 50 % des membres du réseau. ★
- L'OBNL serait appelé à devenir, à la suite d'une recommandation du Conseil du Trésor, une filiale à part entière du gouvernement, aux fins de la Loi sur les organismes publics (LCOP). ★
- L'essentiel des employés de cet organisme y seraient par prêt de service, particulièrement pour la réalisation de projets. ★
- Pour l'octroi de contrats à l'externe à des firmes privées, cet OBNL serait assujéti à la LCOP. Pour des appels à projets à l'intérieur du réseau, le modèle du eCampus Ontario pourrait être privilégié. ★

Principes directeurs et conditions de succès identifiés

- Souplesse administrative.
- Moyens pour initier des projets de développement de FAD centralisé pour répondre à des besoins concrets (ex. : marché du travail).
- Source de recherche et d'innovation (ex. : intelligence artificielle).
- Partage des expertises dans les réseaux.
- Respect l'autonomie des établissements.
- Permettre le maintien des disciplines en difficulté de recrutement, l'autorégulation, la mutualisation des coûts et la cohérence interordres.
- Tenir compte des investissements passés.
- Susciter la collaboration entre établissements et un déploiement efficace de l'offre.
- Offrir du soutien et un accompagnement en FAD, pour le personnel enseignant et respecter la liberté académique.
- Implanter un portfolio élargi pour les étudiants et ainsi faciliter la reconnaissance de tous les acquis (inclure les activités parascolaires et les équivalences de cours).

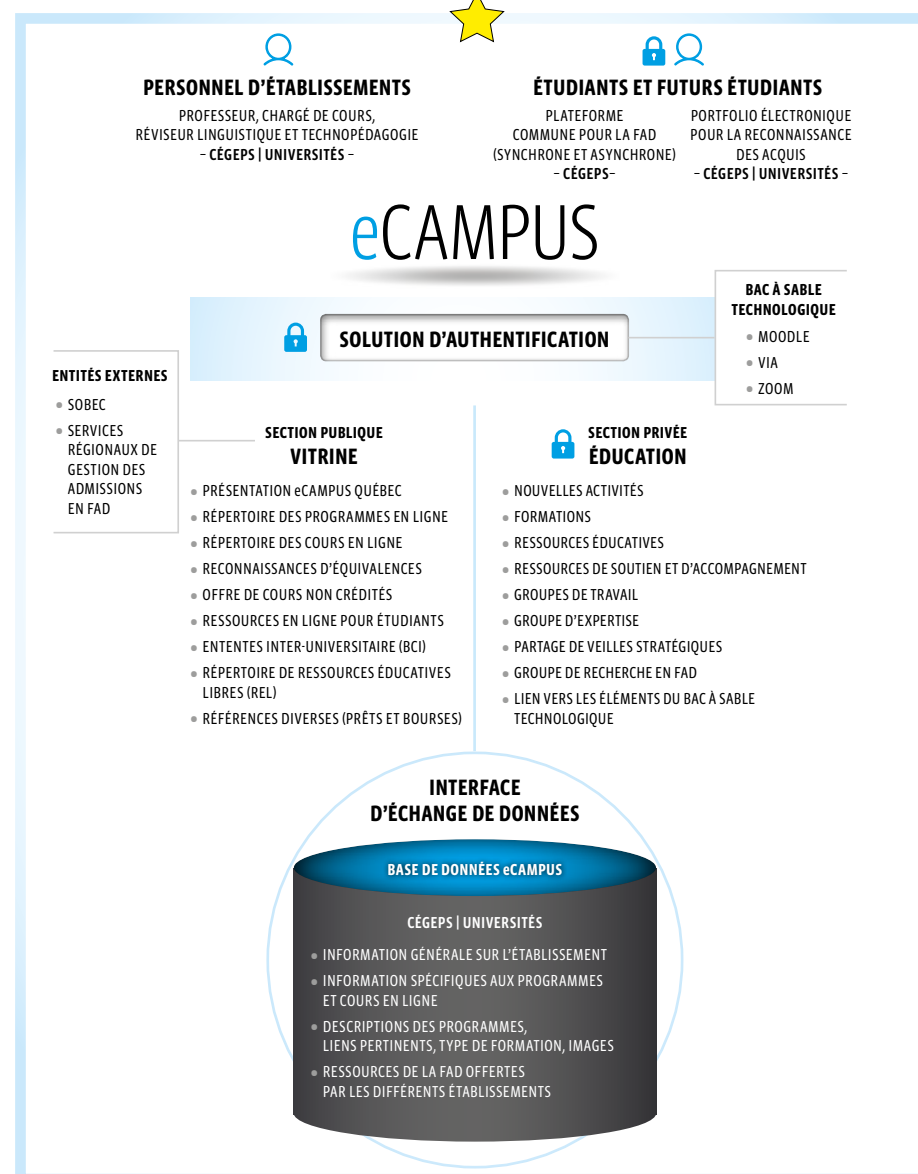
4 RENCONTRES ★



ARCHITECTURE
TECHNOLOGIQUE

65 % PARTICIPATION ★

- Identification des différents éléments et besoins sans référence technologique.



- Une priorisation des besoins devra être réalisée afin de permettre une livraison par phases fonctionnelles du eCampus.
- Chacune des composantes de cette représentation visuelle du eCampus pourra être subdivisée en plusieurs éléments ou outils technologiques. Ce sera aux architectes d'évaluer les options technologiques possibles et d'agencer celles-ci entre elles afin de répondre aux besoins exprimés dans le cadre du Chantier.

4 RENCONTRES



PARTAGE
D'EXPERTISE

81 % PARTICIPATION

Le groupe est d'avis que le eCampus, avec les ressources nécessaires, peut assurer un leadership pour la mise en réseau, l'optimisation, la mutualisation des expertises et tout autre action qui peut aider au développement d'une FAD de qualité dans toutes les régions du Québec.

Il recommande de :

- Mettre en place un mécanisme qui incite au partage des veilles stratégiques réalisées par les établissements, notamment en répartissant les champs d'expertise de veille entre les établissements (ex. : intelligence artificielle, réalité virtuelle, etc.).
- Créer des lieux d'échanges virtuel et en présence (ex. : FADIO avec ses communautés de pratique, colloques, etc.) pour le personnel impliqué en FAD afin de leur permettre de discuter d'enjeux communs, de partager leurs pratiques et leurs expertises et des développements à venir. La réussite de ces échanges demande une organisation, un encadrement et une animation, ce rôle pourrait être joué par eCampus Québec.
- Offrir du soutien et de l'accompagnement pour le développement des expertises. Il existe des modèles de collaboration éprouvés qui méritent d'être considérés, par exemple les Centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC).
- Créer un fonds de recherche, incluant une obligation de collaboration ou de mutualisation entre établissements, tant pour la réalisation de projets que pour la diffusion des résultats. Ce fonds pourrait soutenir la recherche dans plusieurs domaines liés à la FAD, notamment en fonction des trois catégories d'expertise identifiées par le groupe de travail : pédagogie, technologie et techno-pédagogie, tant la recherche que le développement d'innovations à plus court terme.
- Établir les conditions de succès suivantes pour le eCampus :
 - faire du partage et de la collaboration les bases de toutes ses actions ;
 - mettre sur pied un comité aviseur pour donner les orientations et assurer de la qualité et le dynamisme qu'il apportera aux établissements impliqués en FAD ;
 - agir comme un mécanisme facilitant la circulation d'information et établissant des liens entre ceux qui ont les connaissances et les expertises en FAD et ceux qui en ont besoin ;
 - travailler avec les organismes existants, notamment le réseau des bibliothèques, tant pour la collecte, le partage d'information que pour la diffusion des savoirs en FAD ;
 - dans chaque établissement, dédier une personne au projet pour garantir des liens actifs ;
 - du point de vue technique, tenir compte de la compatibilité des documents ;
 - financer à la hauteur des moyens nécessaires pour en assurer la réussite.
- Doter la plateforme eCampus de moteurs de recherche intuitifs, conviviaux et efficaces pour la recherche d'information pour tous ceux intéressés à la FAD.
- Impliquer rapidement les enseignants, tant au niveau universitaire que collégial, et ce, dès le départ du projet eCampus, il s'agit d'une condition essentielle de réussite.
- Doter eCampus d'une identité québécoise forte.